

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de
LA VERRIERE
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet

N° 2026-011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 17 mars 2026	Date d'affichage 17 mars 2026	Séance du 21 mars 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 28 29
-------------------------------------	----------------------------------	---------------------------	---

OBJET : Election des adjoints

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 10h10 les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du dix-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du Maire Nicolas DAINVILLE.

Présents : 28

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - PASCOAL Mariana - DIALLO Maye - PERON Thomas - PERRIER Nathalie - CHIAKH Fydia - BAC Christine - BROCHADO Françoise - MAES Naïma - RELIFOX Monique - RIVIERE Patrick - PETTE Christelle - RICHARD Maxime - STAILI Abdella - LABROUSSE Sabrina - GESBERT Gaël - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - GUIOCHON-DELALAY Rachel - DAHAMNI Abdelkader - GERBOUIN Pierre - BOUBETRA Hicham

Absents excusés représentés : 1

SELBONNE Céline - pouvoir à Nicolas DAINVILLE

Absents excusés : 0

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur DURAND Edgar en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260321-2026-011-DE
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026

2026-011

Objet : Election des adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7.

Vu la délibération du 21 mars 2026, n°2026-010, du Conseil Municipal fixant à 8 le nombre d'adjoints (maximum légal autorisé).

Considérant Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Considérant que 1 liste a été déposée, il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau constitué pour l'élection du maire.

Le Conseil Municipal constate à l'issue du 1^{er} tour du scrutin les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....4

Nombre de suffrages exprimés25

Majorité absolue..... 15

NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
RAOUL Ludovic	25	Vingt-cinq

Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Ludovic RAOUL sont proclamés adjoints, immédiatement installés et prennent rang dans l'ordre de la liste.

Après avoir voté :

2026-011

Article unique :


Elit la liste conduite par Monsieur Ludovic RAOUL en tant qu'adjoint.

1. Ludovic RAOUL
2. Edwige ROUSSEAU
3. Fouzi MOUSSA
4. Annielle ROUSSEL
5. Darivath MEY
6. Mariana PASCOAL
7. Maye DIALLO
8. Françoise BROCHADO

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 21 mars 2026


Le Maire
Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260321-2026-011-DE
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026